Bremontier

FR.C.1 5077

A MES COLLÈGUES.

Il s'agit de déclarer une intention que vous avez tous, qui doit être inceſſamment connue, & qu'on ne pourroit vous empêcher de manifeſter qu'en vous trompant.

MIRABEAU, N° 40 du Courier de Provence.

Case FRC 15284

29 Décembre 1791.

NON, Meſſieurs, l'eſpérance de la Patrie, la confiance de nos Commettans ne ſeront point trompées; nos ennemis ne jouiront pas long temps du criminel triomphe que ſemblent leur promettre de ſcandaleux débats. La choſe publique n'eſt point en danger; mais il eſt temps de raſſurer ceux qui eſpèrent en nous; il eſt temps d'employer à leur véritable uſage des momens qui auroient dû être conſacrés tout entiers à l'achèvement de ces Lois qui doivent fortifier le précieux dépôt confié à notre fidélité; il eſt temps enfin, mais il eſt encore temps, de nous environner de la conſidération publique, en ſubſtituant aux bruyantes exploſions de l'amour-propre & de l'eſprit de parti, la ſolemnité & le calme des diſcuſſions approfondies.

Les agitations que nous éprouvons depuis notre inſtallation ne proviennent d'aucune faction, d'aucune conſpiration contre l'ordre établi; elles ſont l'effet naturellement prolongé d'une grande commotion toute récente; c'eſt une ſuite de la fermentation des eſprits, encore échauffés par les grands & utiles changemens opérés dans l'ordre politique; & ce

THE NEWBERRY LIBRARY

que nos ennemis ſe complaiſent à voir comme les ſignes d'une nouvelle éruption, n'eſt qu'un reſte de vapeurs & de laves encore fumantes.

La Liberté & la Conſtitution ne ſont qu'un. Nos dogmes en liberté ſont les mêmes : le culte ſeul peut être différent. L'eſprit révolutionnaire, les déclamations phoſphoriques doivent diſparoître du ſein de l'Aſſemblée Nationale ; ce ſont des Lois, de bonnes Lois que la Nation attend de nous : l'Acte Conſtitutionnel nous indique celles dont nous devons nous occuper plus particulièrement ; & de ces Lois profondément méditées dépend en grande partie le retour de l'ordre, l'acquittement des impôts, l'eſprit & le crédit public. Imprimons à la machine politique le mouvement que ſa nature comporte ; obſervons ces mouvemens, & tranſmettons à nos Succeſſeurs ces rouages éprouvés, ſur la réforme ou le maintien deſquels le Temps & l'Expérience mettront à portée de prononcer ſuivant le mode indiqué par cette Conſtitution. Nous l'aimons tous ; &, quand ſon maintien ne ſeroit pas le plus impérieux de nos devoirs, l'intérêt & le bonheur public nous rallieroient autour de cette ſage inſtitution, l'une des plus belles conceptions de l'eſprit humain. Aurions nous pour elle moins de reſpect que n'en ont les Anglais, nos eſtimables rivaux en liberté, pour un régime dont ils reconnoiſſent depuis long-temps les vicieuſes influences ?

Après avoir donné aux Nations des exemples de ce que peut le courage & le génie français, montrons ce que peut ſur nous l'eſprit de ſageſſe & de modération ; provoquons, par notre réunion dans le ſein même de l'Aſſemblée, l'harmonie ſi deſirable dans ce grand Empire ; & n'adreſſons la parole au Peuple Français, qu'après avoir détruit, dans le ſein même du Corps Légiſlatif, ces germes d'efferveſcence inconciliables avec l'impaſſibilité qu'exigent la formation & l'examen des Lois.

C'eſt pour y parvenir, c'eſt pour rétablir au ſein de la Légiſlature cette paix intérieure dont elle doit l'exemple, que je propoſe le moyen ſuivant, qui, s'il eſt inſuffiſant, en provoquera peut-être de plus efficaces.

Si, comme je me le perſuade, il eſt néceſſaire d'établir, à portée des Membres de l'Aſſemblée Nationale, un point de ralliement où les opinions, les réflexions particulières, les communications franches puiſſent ſe développer, établiſſons, dans le même local deſtiné à nos Aſſemblées, des conférences où pourront ſe rendre des Députés qui, n'étant Membres d'aucun Comité, ou qui, pouvant diſpoſer d'une partie de leurs ſoirées, s'expliqueront librement ſur les objets relatifs à notre miſſion. Là, au milieu des ſeuls Députés, & à l'excluſion de tous Etrangers, celui de nos Collégues que ſa modeſtie ou une timidité naturelle éloigne de la Tribune de l'Aſſemblée Nationale, pourra propoſer ſes doutes ou ſes vues; nous les diſcuterons paiſiblement, nous nous entourerons des lumières de tous nos Collaborateurs; & c'eſt ainſi que nous parviendrons peut-être à étouffer ces germes de diſcorde, ces mouvemens déſordonnés qui ſe reproduiſent juſqu'au ſein même des Comités dont ils paralyſent les travaux.

La faculté de nous former en Comité-général ne peut avoir, à mon avis, les mêmes avantages. C'eſt au milieu du trouble, c'eſt dans l'aigreur des diſcuſſions que ce Comité ſe forme; & cette faculté, de l'exercice de laquelle il me ſemble que nous devons uſer ſobrement, a, ſur-tout, les inconvéniens d'éloigner de nos délibérations le Public, dont la curioſité eſt, par cela même, d'autant plus puiſſamment excitée. Le Comité-général, tumultueuſement demandé, & formé au milieu des réclamations & de l'exaſpération des eſprits, ſe reſſent néceſſairement de la chaleur de controverſe qui l'a fait naître; le trouble ſe prolongera inévitablement, & l'on atteindra rarement le but ſalutaire pour lequel il a été inſtitué. Il faut donc recourir à d'autres moyens, & celui dont il s'agit me paroît le ſeul convenable pour élaborer des Projets de Décrets que doit motiver la ſeule & froide Raiſon.

Je vous prie donc, Meſſieurs, d'examiner ce moyen dans votre ſageſſe, ou d'en propoſer quelqu'autre plus efficace; mais toujours me paroît-il convenable de n'adopter le Projet de l'éloquente *Adreſſe au Peuple Français* qui vous a été lue,

62

qu'après avoir opéré entre nous un raprochement ſi néceſſaire.

Nos exhortations n'auront de ſuccès qu'en offrant nous-mêmes l'exemple d'une harmonie qui, venant à ſe propager dans l'Empire, peut ſeule rendre impuiſſans les coupables efforts de nos ennemis intérieurs & extérieurs.

Signé BRÉMONTIER,

Député du Département de la Seine-Inférieure.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.